

RÈGLEMENT

- Cette épreuve cycliste est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, ouverte à tout licencié d'une fédération de cyclisme ou non.
- Pour participer, tout concurrent doit présenter une copie de licence FFC, FSGT, ou UFOLEP. Dans le cas contraire, il doit fournir un certificat médical de moins de 6 mois attestant de la faculté à la pratique du sport cycliste en compétition au moins 72h avant le départ. Tout concurrent ne pouvant justifier de ces documents se verra refuser le départ.
- Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits.
- Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entièvre responsabilité du participant déposant.

INSCRIPTIONS / ENGAGEMENTS

- Aucun engagement ne sera délivré le jour de l'épreuve.
- Le coût d'engagement est fixé à 20 € par équipe et 20 € pour le CLM Individuel (+ 20 € de caution pour la puce et les dossards à la prise des dossards). Les puces non retournées seront facturées 50 €.
- Le bulletin d'engagement doit parvenir au siège du club, à la Piste cyclable « Louison Bobet », avenue Maurice Chevalier à Cannes La Bocca, avant le 07/02/2026 dûment rempli ou sur le site SPORT&CONNECT.
- Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoiqu'il advienne. Un dossard étant attribué et réservé, aucun remboursement ne sera effectué, en cas d'absence du participant, désistement, pour raison d'ajournement ou d'annulation de l'épreuve (cas de force majeure, météo...). L'engagement est ferme et définitif. L'inscription est personnelle et irrévocabile. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée.
- Maximum de 3 passages par coureur dont 2 pour les Gentlemen et 1 pour le CLM.

RETRAIT DES DOSSARDS

- la veille de l'épreuve de 16h00 à 18h00 au siège du club cité supra,
- le matin sur l'aire de départ sous la responsabilité des participants.

HORAIRES

- Le 1er départ est prévu à 8h00, toutes les minutes en ouverture puis toutes les 2 mn.
- Le dernier départ est fixé à 10h45.
- L'ordre des départs est planifié à la discréction des organisateurs, selon les dates de réception des engagements, des résultats des années précédentes et des contraintes d'organisation.
- Seules les heures de départ arrêtées lors de la remise des dossards sont valables.
- Le chronométrage est effectué officiellement par puce électronique uniquement sur le Gentleman titulaire.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de force majeure.
- Tout participant se doit également d'avoir un matériel conforme à la réglementation (freins, matériel en bon état) avant de prendre le départ.

- Bien que le parcours soit sécurisé, les participants doivent être très vigilants car l'épreuve se déroule sur route ouverte à la circulation. Ils s'engagent donc à respecter et se conformer à la stricte application du code la route, des arrêtés préfectoraux et/ou municipaux des localités traversées ainsi que les injonctions des forces de l'ordre et des signaleurs.
- Il est rappelé aux coureurs qu'il est interdit de se débarrasser sans précaution d'aliments, de musettes, de bidons, de vêtements etc. en quelque lieu que ce soit. Des sacs poubelles sont à disposition des participants sur le lieu de départ.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire.
- Tout véhicule suiveur est interdit sur le parcours. Seuls sont autorisés les véhicules agréés par l'organisation.
- Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement aux règles du présent règlement et pourra être mis hors course par l'organisation.
- Sauf en cas de demande expresse préalable du concurrent, l'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie prise au cours de l'épreuve afin de faire la promotion de celle-ci.

CONDITIONS D'ÂGES.

- Le Gentleman aura plus de 40 ans au 31/12/2025 et l'équipier plus de 18 ans.
- Si catégorie Gentleman/Gentleman les 2 coureurs auront chacun plus de 40 ans au 31/12/2025.
- Pour les féminines, dans tous les cas, avoir plus de 18 ans au 31/12/2025
- Pour la catégorie M, les deux coureurs auront plus de 18 ans au 31/12/2025

RÉCOMPENSES.

- Les 3 meilleurs temps des Gentlemen et du CLM Individuel
- Les premiers de chaque catégorie, si plus de trois participants dans celle-ci
- Pas de cumul de récompenses

CATEGORIES : Mode de calcul : Age révolu = 2026 - année de naissance

FEMMES : **A** - (18-34) **B** - (35-49) **C** - (50 et +)

HOMMES : **D** - (40-49) **E** - (50-59) **F** - (60-64) **G** - (65 et +)

GENTLEMAN/GENTLEMAN ou MIXTE (par cumul des 2 ages)

H - (80-99) **I** - (100-119) **J** - (120 et +)

K - GENTLEWOMAN / GENTLEWOMAN

L - HANDISPORT

T - Tandem